



La ville de Berck accueille depuis de nombreuses années une activité de formation professionnelle de l'AFPA, occupant un site de 4,6 hectares au nord de la commune chemin des Anglais.

Au cours des années, l'activité de ce site s'est progressivement réduite. Dans le cadre d'une politique globale de restructuration, l'AFPA a annoncé qu'elle quitterait les lieux au 31 mars 2020, libérant ainsi un foncier stratégique pour la commune et la communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois. Cette dernière est en effet soucieuse de maintenir une activité de formation sur son territoire. La ville quant à elle souhaite saisir et maîtriser cette opportunité foncière pour y planifier le développement de l'urbanisation communale.

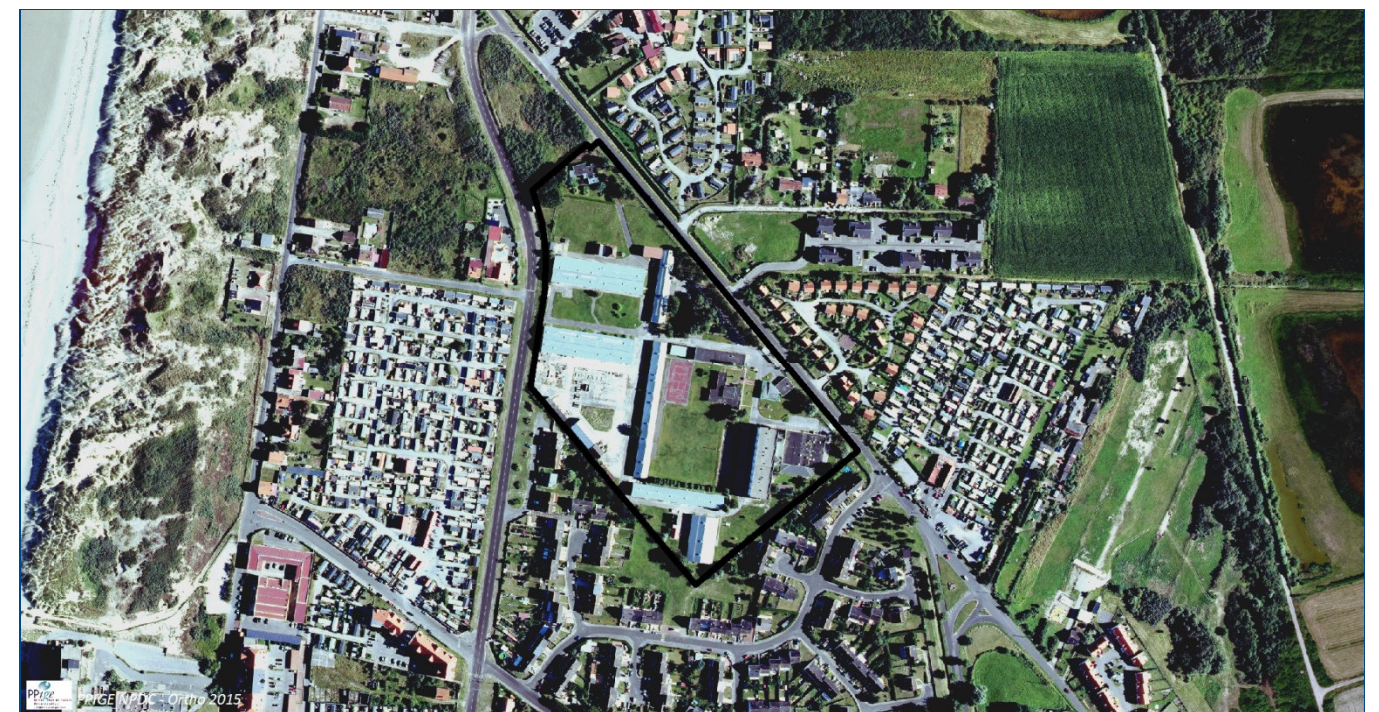
C'est dans ce contexte que la commune de Berck sollicite l'EPF pour la maîtrise foncière de cet ensemble. Dès signature de la convention opérationnelle d'une durée de 7 années, la ville – en partenariat avec la CA2BM – s'engage sur une durée de 24 mois à définir une programmation, qui permettra notamment de déterminer les constructions qui devront être conservées ou déconstruites par l'EPF. A défaut, il sera mis fin au portage et la cession sera enclenchée au bénéfice de la commune ou de l'opérateur qu'elle aura désigné.

CONVENTION OPERATIONNELLE SIGNEE AVEC LA COMMUNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES 2 BAIES EN MONTREUILLOIS

BERCK – CENTRE DE FORMATION, CHEMIN DES ANGLAIS

Renouvellement urbain



LE SITE

- . Nature des biens à acquérir : habitations/bureaux/centre de formation
- . Usage actuel : habitat /activité
- . Situation : tissu urbain

- . Superficie du périmètre de projet : 46 250 m²
- . Superficie d'acquisition : 46 250 m²
- . PLU : zone UD

LE CONTEXTE

- . SCOT du Pays Maritime et Rural du Montreuillois approuvé
- . PLU intercommunal approuvé
- . Taux de logements locatifs sociaux : 18,76 %

LE PROJET

- . Recyclage foncier
- . Type : A définir
- . Programme : à définir
- . Etat préalable de la biodiversité : sans objet
- . Partenariat SAFER : sans objet